

## Fédération des Pyrénées Orientales pour la Pêche et la Protection du Milieu Agnatique



# Congrès du Dimanche 5 Mai 2013 à Osséja







Route Départementale 916 — 66170 MILLAS Téléphone : 04 68 66 88 38 - Télécopie : 04 68 66 74 99 -

e-mail: federationpeche66@wanadoo.fr - Site Internet: www.peche66.org

## FÉDÉRATION DES PYRÉNÉES-ORIENTALES POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

# CONGRÈS Du dimanche 5 Mai 2013 à OSSEJA

# ORDRE DU JOUR

Ouverture du Congrès par le Président de la Fédération.
O Appel des AAPPMA.
O Souhaits de bienvenue du Président de l'AAPPMA et de Monsieur le Maire.
O Assemblée Générale Extraordinaire (Adoption des nouveaux statuts types).
O Reprise du Congrès départemental.
O Rapports moral, d'activité et technique.
O Etude du voeu signalé le 2 mars 2013, lors de l'Assemblée Générale de Millas.
O Questions diverses.
O Allocutions des personnalités.

# Congrès du Dimanche 5 Mai 2013 à OSSEJA

## <u>SOMMAIRE</u>

Accueil	P. 3
Rapport moral	P. 6
Compte-rendu d'activité 2012	P. 20
Temps forts des activités techniques 2012	P. 27
Activités du pôle animation	P. 36
Repeuplement	P. 37

## **ACCUEIL**

<u>Rapporteur</u>: Monsieur René PATAU, Président de la Fédération des Pyrénées-Orientales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Mesdames, Messieurs.

Je déclare ouvert le Congrès 2013 de la Fédération des Associations Agréées des Pyrénées-Orientales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Dans la pratique cette matinée de travail sera partagée en deux :

D'abord une assemblée générale extraordinaire destinée à adopter nos nouveaux statuts types.

Ensuite le déroulement habituel du congrès départemental.

Je suis particulièrement honoré de vous accueillir pour ces deux rendez vous. Je me réjouis de votre présence et vous remercie à l'avance de votre participation aux débats.

En préambule, je remercie tout particulièrement Roger Cuirana, Président de l'AAPPMA d'Osséja et toute son équipe, pour la qualité de l'organisation de cette journée et les soins apportés à l'accueil des congressistes.

Je rappelle que le dernier Congrès organisé par l'AAPPMA d'Osséja Romeu, sous la présidence de Jacques Parisi, remonte à 2006.

Je remercie également Monsieur Délestré, Maire d'Osséja, qui a accepté de nous recevoir dans sa ville et de mettre à notre disposition les locaux municipaux.

J'en profite pour le remercier pour l'aide et la contribution municipale accordée à l'AAPPMA locale.

Je remercie les personnes qui accompagnent les dames pour la visite organisée du marché de Puigcerda.

Je remercie toutes les personnalités présentes. Celles qui nous font l'honneur et le plaisir d'assister régulièrement à nos travaux, mais aussi les personnalités qui ont pris leur fonction durant l'année 2012.

Bien évidemment, j'ai le plaisir de recevoir à notre tribune et parmi notre assemblée, à laquelle ils ont bien voulu participer:

Mme Coste, sous préfète de l'arrondissement de Prades. Elle représente Monsieur le Préfet.

Mme Suzanne Délieux, Maire de Porta et Conseillère Régionale. Elle représente M. Christian Bourquin président du Conseil Régional.

Monsieur chef du service Eaux et Risques à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer et qui représente M. le Préfet.

Je ne doute pas que ce Congrès va se dérouler dans une ambiance sereine de travail.

Je rappelle que l'AAPPMA de Vinça s'était engagée à accueillir le Congrès 2014.

Je propose aux représentants des AAPPMA qui souhaiteraient accueillir le Congrès 2015 de nous le faire savoir à la fin des débats.

Nous avons eu à déplorer les décès de Georges Garrouste en mars 2012 ancien Président de notre Fédération, de Jean Paul Icre Président de la Fédération de l'Ariège, de jean Bosch ancien Président de l'AAPPMA de Saint Laurent et tout récemment la disparition d'Emmanuelle Imbert directrice du Club Halieutique.

Je vous prie de bien vouloir observer une minute de recueillement.

Un mot aussi pour rappeler le retour de Mme Fabienne D'hont après ses congés de maternité et parental et de remercier Karine Colmenero pour l'intérim efficace qu'elle assuré pendant un an.

Je vous propose de faire l'appel des représentants des Associations Agréées et je passe la parole au Secrétaire Général, Monsieur Albert PARÈS.

Encore une fois merci à tous pour votre présence.

René PATAU 15/04/2013





#### Congrès départemental du 5 mai 2013. Rapport moral.

#### Mesdames et Messieurs.

Je me permets de vous renvoyer sur les documents qui vous ont été remis et vous propose une vidéo projection pour fournir quelques commentaires.





Notre Congrès fait suite à l'Assemblée Générale statutaire qui s'est tenue le 2 mars 2013 dans nos nouveaux locaux à Millas.



#### Congrès départemental du 5 mai 2013. Rapport moral.

- Le congrès nous réunit pour présenter un point d'étape sur les actions menées durant l'année 2012 et sur les évènements qui ont marqué la vie de la Fédération.
- ➢ Il nous permet aussi de présenter les orientations générales que nous aurons à soutenir en 2013.



#### Congrès départemental du 5 mai 2013. Rapport moral.

- ➤ Le bilan des nombreuses activités sera présenté par le Secrétaire Général Albert Parés.
- Les temps forts des activités techniques et du centre piscicole seront présentés par le Directeur Technique Olivier Baudier.
- ➤ Le compte de résultat présenté par la Trésorière Simone Esparre a été approuvé par l'AG du 2 mars.



#### Congrès départemental du 5 mai 2013. Rapport moral.

L'année 2012 aura été marquée:

- Par le rôle moteur de la Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF) et son soutien au réseau associatif pêche.
- Mais aussi par l'activité de la Fédération départementale et des évènements marquants.



#### Les priorités de la FNPF.

- > Moderniser la pêche et reconquérir des effectifs de pêcheurs.
- >Soutenir et consolider le réseau associatif.
- Agir pour la gestion et la protection des milieux aquatiques.



#### Moderniser la pêche et reconquérir des effectifs de pêcheurs.

- Le Schéma National du Développement du Loisir Pêche, propose 3 axes:
- Simplifier l'accès au loisir et moderniser la distribution des cartes de pêche.
- Construire un réseau de parcours de pêche et favoriser l'initiation pêche (PDIPN et APN).
- Communiquer sur une image et des offres de produits pêche.









## Agir pour la gestion et la protection des milieux aquatiques.

Le constat national est unanime: les milieux aquatiques sont trop souvent sollicités.

- 4 points sont facilement illustrés dans notre département:
  - ➤Quantité d'eau.
  - Qualité d'eau.
  - >Qualité physique des milieux.
  - >Effets sur les poissons.



#### La quantité d'eau.





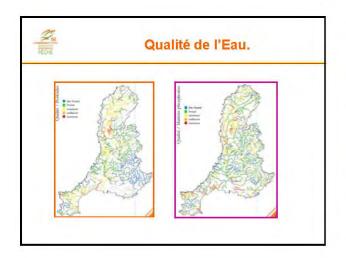
Les volumes prélevés en grande quantité sur la ressource en eau, surtout en période estivale et les évolutions climatiques ont un impact sur les milieux aquatiques.











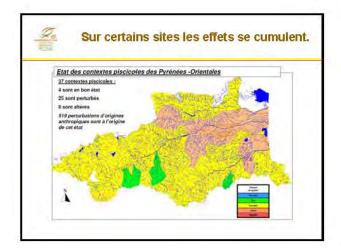


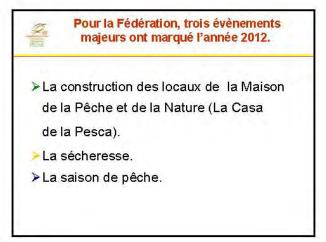
















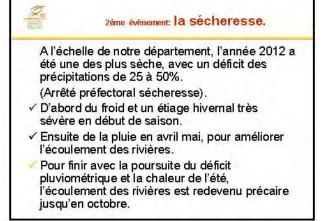
















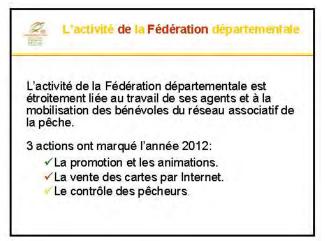








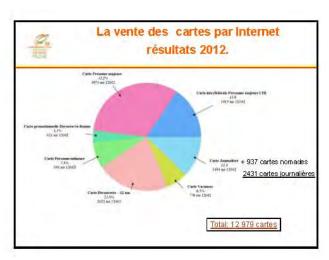


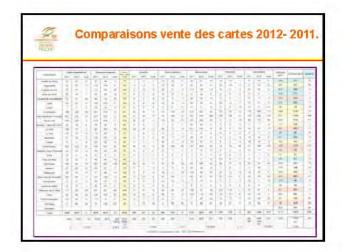


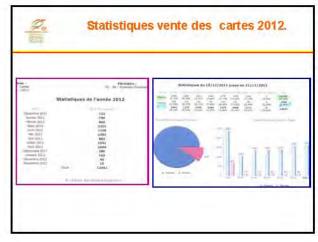


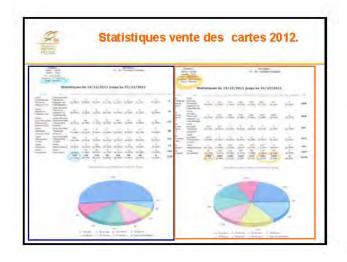
















#### Le contrôle des pêcheurs et la surveillance de la Pêche.

Je rappelle que l'AGPPPO a vocation à représenter les gardes et à « piloter » leur activité en fonction d'une programmation collective.

Dans ce cas, la Fédération rembourse les frais susceptibles d'être engagés.

Tous les gardes adhérents ou non à l'AGPPPO continuent à intervenir librement sur le territoire de leur AAPPMA, sous l'autorité de leur Président.



#### Préparer l'avenir.

- Notre défi, c'est de préparer l'avenir pour maintenir et conforter le rôle et les missions du mouvement associatif de la pêche de loisir.
- De ce point de vue la construction de la Maison de la Pêche et de la Nature à Millas (Casa de la Pesca), qui regroupera sur un même site, le siège social, le PDIPN, un espace pédagogique et quatre plans d'eau, donne du sens à toute notre action.



#### L'année 2013.

- 2013 sera une année de transition entre:
- 1- L'achèvement des travaux, notre installation y compris celle du PDIPN et la réflexion nécessaire pour son animation.
- 2- La réalisation des espaces découverte et pêche.
- 3- L'organisation et les missions de la pêche connaissent des mutations et les attentes des pêcheurs ont changé.
- Il faudra continuer à s'y adapter et en même temps continuer à évoluer.



#### Remerciements.

- J'adresse mes remerciements à tous ceux qui par leur aide et leur implication ont contribué à soutenir les activités de la Fédération et des AAPPMA.
- Je remercie vivement tous les collègues qui ont accompagné la construction de la Maison de la Pêche.
- Je remercie notre administration de tutelle et en particulier la DDTM (règlementation, commission consultative des lacs de montagne et régulation des cormorans).
- Je remercie les partenaires avec qui nous travaillons depuis de nombreuses années:
  - Én particulier nos partenaires financiers: le Consei Général, le Conseil Régional, la FNPF et le Club Halieutique.



#### Remerciements.

Je remercie les partenaires avec qui nous travaillons depuis de nombreuses années:

En particulier nos partenaires financiers:

- ✓ le Conseil Général et le Conseil Régional, sans qui nos projets ne verraient pas le jour.
- √ la FNPF et le Club Halieutique pour l'aide au fonctionnement



#### Remerciements.

✓ Mais aussi nos partenaires de terrain:
I'ONF pour la gestion piscicole et les pêches
électriques, le SIGA du Tech et le contrat
rivière du Sègre pour l'entretien des berges, les
Pays Terres Romanes et Pyrénées
Méditerranée, ainsi que les militaires du centre
de vol en montagne de Sainte Léocadie et les
gendarmerie de Font Romeu et de la brigade
nautique côtière.



#### Remerciements.

Merci aussi aux dépositaires pour leur contribution à la vente des cartes de pêche par Internet.

Je terminerai en remerciant l'ensemble des présidents, les administrateurs et le personnel de la Fédération, sans oublier tous les bénévoles qui nous accompagnent.

Pour poursuivre le travail nous aurons besoin, encore plus de leur implication et nous comptons sur eux.



#### Conclusion.

Avec ses projets la Fédération départementale compte sur le dynamisme et la motivation du plus grand nombre pour continuer à s'adapter à l'évolution de la pêche de loisir.

J'espère qu'ensemble, depuis la Casa de la Pesca, nous progresserons pour l'avenir d'un loisir populaire, moderne et accessible à tous.

Merci à vous tous, pour votre soutien et votre attention.

René PATAU

## RAPPORT D'ACTIVITE de l'année 2012

- par ALBERT PARES, Secrétaire Général -

#### Avant propos:

Voici donc un aperçu du rapport des activités de la Fédération concernant l'année 2012. L'actualité à nécessité plusieurs réunions des commissions, du Conseil d'Administration, du bureau et du Comité de pilotage notamment avec pour objectif, le suivi du chantier de construction du nouveau siège de notre Fédération où vous vous trouvez en ce moment, sans pour autant en oublier les attentes des pêcheurs.

Cependant, l'ordre du jour étant particulièrement chargé, je vais seulement faire un résumé des principales activités afin de laisser plus de temps aux débats.

#### **NOS ADHERENTS:**

L'année 2012 à vu le changement de serveur pour l'achat de cartes mis en place par la FNPF, remplaçant ainsi le club Halieutique dans cette démarche. De plus, la possibilité de vente en ligne a été étendue à l'ensemble des Fédérations de France qui ont eu le choix entre les divers modes de vente de cartes.

Tableau comparatif des ventes de cartes dans les P.-O. sur les 3 dernières années :

	2010	2011	2012
Cotisations « Adultes »	5829	6034	5788
Découverte Femme	357	398	421
Cotisations « Jeunes »	(M) 965 (D) 1907	966 2100	939 2622
Cotisations « Vacances »	997	796	778
Cotisations «Gestion lacs retenue 1ère Cat. »	852	963	805 *
Timbre « Club Halieutique »	1969	2113	1987 *
Cartes Journalières	J: 793 N:849	981 838	1494 937
	11.697	12.113	12.979

#### **LA VIE ASSOCIATIVE:**

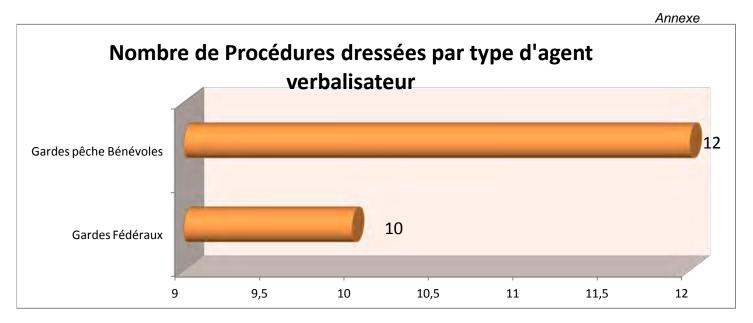
Pour gérer au mieux l'activité (dans tous les domaines) de la fédération, maintes réunions sont nécessaires.

Ur	résumé des principales de l'année écoulée.
	4 C.A. (les 26 janvier – 05 avril – 01 juin – 08 octobre)
	La réunion du personnel à Sahorre (18 janvier)
	L'A.G. des GPP (18 février aux Angles) ;
	La récompense de la 1000° carte dans les locaux de l'Indépendant (23 février) ;
	Notre Assemblée Générale Statutaire à la mairie de Millas le 3 Mars ;
	Le Congrès annuel de notre fédération qui a eu lieu le dimanche 29 avril à Villeneuve de la Raho ;
	Le Congrès du Club Halieutique du 13 au 15 avril à Lyon ;
	Le Congrès de l'URFAM les 28 avril et 29 avril à Carcassonne ; (Union Régionale des Fédérations de l'Arc Méditerranéen)
	Congrès de la FNPF à Paris du 23 au 25 juin ;
	Préparation de la future Maison Régionale et interfédérale de la Pêche et de l'Eau et de la Nature à Montpellier le 26 septembre :
	4 réunions de secteur préalables à la réunion des Présidents (pour en faciliter et préparer le déroulement) le 18/09 à Vinça, le 20/09 à Font-Romeu, le 27/09 à Ansignan, et la dernière le 02/10 à Amélie-les-Bains.
	La réunion des Présidents qui a eu lieu le 13 octobre à Argelès, où est présentée la synthèse du projet de réglementation pour l'année à venir ;
	Formation des 2 référents carte de pêche (A. Parès et J. Trantoul) à l'Isle-sur-la-Sorgue le 18 octobre ;
	Journée DDTM pour mise au point réglementation 2013 et Comité consultatif des lacs de montagne (8 novembre)
	Et chaque lundi durant l'année, les réunions de la commission de chantier avec les entreprises concernant le suivi de la construction du siège social à Millas ;
	Les AG de vos AAPPMA où le président ou un représentant de la fédération participe - r votre demande et selon les disponibilités - à vos travaux ;
	Il faut ajouter les réunions avec les diverses entités de la vie départementale en relation ec tout ce qui concerne l'eau et la pêche dans l'univers local.

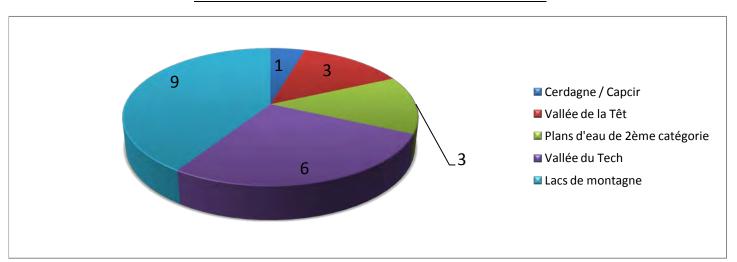
Voilà un large éventail de notre vie associative, tout ceci pour faire avancer et promouvoir la

pêche dans notre département et notamment pour défendre les intérêts des pêcheurs. 21

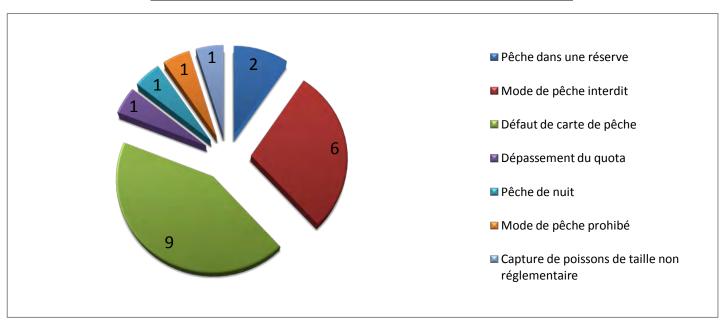
#### **AGENTS VERBALISATEURS**



#### INFRACTIONS CLASSÉES PAR LIEU



### **INFRACTIONS CLASSÉES PAR CATÉGORIE**



#### **LA GARDERIE :**

Notre fédération comptait en 2012 un effectif de 65 gardes particuliers pour les 29 AAPPMA du département. *(certaines n'ont pas de garde)* 

Il faut aussi ajouter les 4 gardes commissionnés et salariés de la fédération avec des missions variées.

Les séances de formation pour les modules 1 et 3 ont eu lieu au début 2012, et sont dispensées par messieurs Henri Hatte (M3) et Didier Gracia M1) Il y a eu 4 nouveaux candidats gardes sélectionnés et assermentés.

#### <u>L'A.G.P.P.P.O.</u>: (Association des gardes-pêche des P.-O.)

Créée le 20 juin 2009, cette association est gérée par Jean-Pierre Pilart, Vice-Président de la Fédération, avec Antoine Ramos et Micaël Comas qui ont géré cette année 2012, en accord avec le Président de la Fédération, la répartition des effectifs des lieux et dates des contrôles.

Le suivi administratif (Candidatures, renouvellements, Agrément en Préfecture et Assermentation au Tribunal) est effectué par la fédération. (Albert Parès)

La formation par les Modules 1 et 3 pour les nouveaux candidats gardes est faite par MM. Hatte et Gracia.

Avant ce stade, c'est M. Hatte, Délégué du Procureur de la République à Perpignan qui fait une sélection de capacité des candidats. Il en est de même pour tout nouveau renouvellement d'agrément.

Pour les cours de « Mise à niveau », c'est l'Association des gardes qui en a la charge.

### LE PERSONNEL: (7 salariés)

Olivier BAUDIER, Directeur technique, Ingénieur biologiste, (Etudes, devis de marchés, pêches électriques,...)

Fabienne d'HONT, secrétariat comptabilité.

Remplacée durant son congé parental par Karine Colménéro (avec la trésorière Simone Esparre) -

Jérémy TRANTOUL, secrétaire accueil ; (participe à des manifestations)

Nicolas PROCACCI, pisciculteur à Sahorre ;

Bastien PERINO, aide pisciculteur, responsable matériel pêche électrique et Agent de développement :

Nicolas PERIAUT, Agent de développement et garde pêche.

Michel VIVAS pisciculteur à Fontrabiouse et garde-pêche ;

#### LES PISCICULTURES:

Au nombre de deux, les unités fédérales (Sahorre et Fontrabiouse) assurent le développement et la production d'alevins et truitelles pour aider au repeuplement lorsque la nature ne suffit plus.

#### LES REPEUPLEMENTS:

Partout où la reproduction naturelle est reconnue et efficace, on pratique la gestion patrimoniale.

Dans les contextes perturbés et/ou dégradés et dont la nature ne suffit pas, on procède à des opérations de repeuplement pour maintenir les populations piscicoles intéressantes à pêcher.

Ci-dessous, tableau des opérations effectuées en 2012.

Quantités (en nombre)	Nature : Alevins
190.000	Fario souche méditerranéenne
110.000	AEC Bouillouses
190.000	Souche Carança
19.000	Fario SM (Maureillas)
Quantités (en nombre)	Truitelles
86.000	Souche Carança

#### **LA PROMOTION DE LA PECHE :**

Dans le cadre des actions des « Parcours Pêche de Loisir » et afin de soutenir la pêche, la Fédération opère ponctuellement et selon un calendrier affiché sur les lieux concernés, sur la brochure officielle de notre fédération et annoncé par voix de presse, à des déversements de truites AEC : 13.835 kg se répartissant ainsi :

#### 1) Rivières et lacs :

Pour les cours d'eau de 1ère catégorie : 3.225 kg truites AEC

Pour les plans d'eau de 1ère catégorie : 3.110 kg « «

Pour les cours d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie : 715 kg truites AEC

Pour les plans d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie : 5.040 kg truites AEC

#### Plus les dotations concours AAPPMA et pour la Promotion de la pêche :

(Dotations ponctuelles de la Fédération à la promotion de la pêche).

Soit près de 13 tonnes pour le plaisir des pêcheurs.

#### LA CONSTRUCTION DU SIEGE :

Cette année 2012 à vue la vente *(décidée par la CA)* des appartements servant de siège à Perpignan, et la préparation du déménagement.

Pour la construction à Millas, c'est une équipe autour du Président René Patau, avec Simone Esparre, Albert Parès, Francis Roque, Jean-Pierre Pilart et Olivier Baudier qui s'est réunie tous les lundis durant l'année sur le chantier avec architecte et entreprises, pour le suivi des travaux et pour les décisions à prendre pour leur avancement.

Les cartons préalablement faits, le déménagement à débuté le 13 décembre et s'est poursuivi jusqu'à la fin de l'année pour libérer les appartements du « Belvédère » au 31 décembre. Les transferts de matériels nécessaires ont été faits sur Millas, d'autres moins utiles dans l'immédiat à Sahorre.

Tout ceci, en parallèle avec les réceptions de matériels neufs à installer à Millas.

A noter le renfort efficace et professionnel de Michel Priégo pour la tenue des comptes relatifs à la construction.

#### LES <u>MANIFESTATIONS et FESTIVITES :</u>

- Journée nationale de la pêche le 3 juin ;
- 37 concours organisés par les AAPPMA où la fédération aide de 50 kg par concours sur la base de deux par Aappma ;
- Les 3 concours au parcours touristique du lac de Balcère :
- Fête de la randonnée le 1<sup>er</sup> juillet à Eyne ; (stand de pêche)
- Initiation pêche au Long d'en Bas avec le CG66 les 25 juillet et 22 août ;
- Le challenge carpe de la Toussaint à Villeneuve de la Raho.

### <u>L' A P N :</u> (Ateliers Pêche Nature itinérant)

Assuré durant l'année par 2 agents de développement salariés de la fédération, Bastien Périno et Nicolas Périaut. Ils présenteront eux-mêmes leur rapport d'activité.

#### **LE CODERST :**

La commission de **Co**nseil **D**épartemental de l'Environnement et des **R**isques **S**anitaires et **T**echnologiques.

Jean-Pierre PILART (Vice-Président de la fédération) participe aux réunions (une douzaine cette année) et représente notre Fédération par délégation du Président.

Cette commission se réunit une fois par mois et donne son avis pour l'alimentation en eau potable et de consommation, sur les travaux sur sites sensibles et les STEP.

#### **Divers**:

#### Frayères :

Après la fermeture de la pêche en septembre, des observations de surveillance ont eu lieu après le retour tardif de la pluie entrainant la remontée attendue du niveau d'eau. Rassurant, les géniteurs ont pu coloniser les tributaires.

#### <u>Pêches électriques :</u>

Equipes composées de salariés et de bénévoles spécialement formés, ils sont aptes à opérer (selon leur disponibilité) en toute sécurité. Sur une trentaine de personnes formées, une petite vingtaine participe à ces travaux. C'est sous la houlette d'Olivier Baudier, que 38 pêches électriques au total ont eu lieu, représentant 25 journées de terrain pour un peu plus de 4 km de cours d'eau pêchés. (Entre les P.E. réalisées par des équipes de la FD et celles faites en collaboration avec équipes ONF)

(Il détaillera ses activités dans son rapport)

#### Guide de pêche Fédé :

L'édition pour l'année à venir se prépare dés le mois de septembre. Trois mois de travail sont nécessaires, (*Publicités, mises à jour du règlement et des cartes*) jusqu'à l'édition de la brochure officielle de la Fédération « *Pêcher en 66* » qui doit être prête pour la mise en ligne de vente des cartes, soit le 15 décembre.

A noter que l'édition 2013 (Remaniée et mieux adaptée pour les pêcheurs par l'édition d'un dépliant format carte de pêche comportant la réglementation exclusivement) a été entièrement réalisée à la fédération (Albert Parès et Jérémy Trantoul). L'imprimeur n'ayant eu que l'impression à faire.

Cette nouvelle formule semble mieux convenir aux pêcheurs.

**Sites Internet**: (Pour rappel)

A noter : www.peche66.org pour tout savoir sur la pêche dans notre département,

et <u>www.cartedepeche.fr</u> pour l'achat de toute carte ou supplément pêche.

#### **CONCLUSION:**

Voilà très brièvement retracée une année de travail bien remplie de votre Conseil d'Administration, du bureau et des commissions.

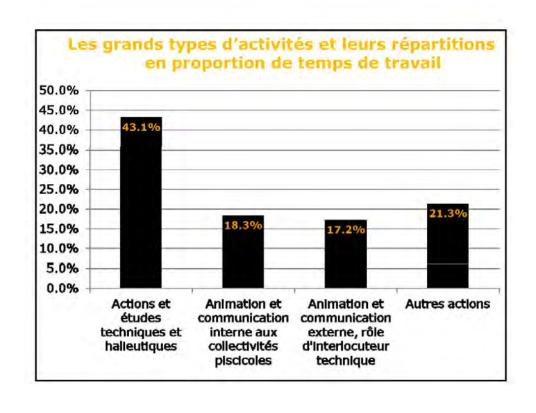
Je vous remercie de votre attention.

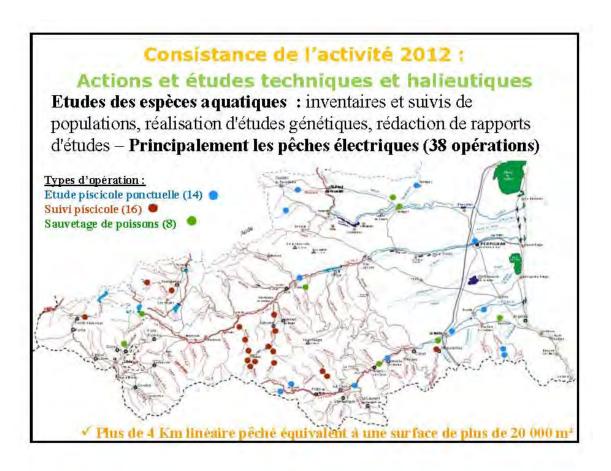
## Rapport d'activités 2012

Rapporteur: Olivier BAUDIER, Directeur Technique,

#### Activités du pôle technique :









## Consistance de l'activité 2012 : Actions et études techniques et halieutiques

**Etudes des espèces aquatiques :** inventaires et suivis de populations, réalisation d'études génétiques, rédaction de rapports d'études — **Principalement les pêches électriques** 



« Salariés FDPPMA et bénévoles habilités des AAPPMA » 28 sites pêchés 20 jours de terrain



« Salariés FDPPMA et Techniciens de l'ONF » 10 sites pêchés 5 jours de terrain

## Consistance de l'activité 2012 : Actions et études techniques et halieutiques

**Etudes des espèces aquatiques :** inventaires et suivis de populations, réalisation d'études génétiques, rédaction de rapports d'études — **Principalement les pêches électriques** 

## √ 1 cas pratique d'utilisation des données : Etude piscicole de la Têt dans la traversée de Perpignan



#### Objectifs:

Acquisition de connaissance sur le peuplement piscicole pour :

Suivre l'efficacité de l'opération de repeuplement .

Négocier un allègement des restrictions liées à la présence de PCB.

Etat initial avant aménagement prévu au titre du Grenelle de l'Environnement au niveau du radier du pont Joffre.

## Consistance de l'activité 2012 : Actions et études techniques et halieutiques

Etudes des espèces aquatiques: inventaires et suivis populations, réalisation d'études génétiques, rédaction de rapports d'études – Suivis frayères à truites sur les plans d'eau de montagne

#### Massifs suivis:







-Camporells





Bonne à très bonne reproduction naturelle des truites sur les plans d'eau d'altitude

## Consistance de l'activité 2012 : Actions et études techniques et halieutiques

**Travaux milieux :** Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la restauration de la continuité écologique

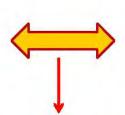
Afin d'aider les Maîtres d'Ouvrage pour la passage des marchés des études de conceptions : Analyse technico-financière des propositions des bureaux d'études pour le choix du « mieux-disant »



## Consistance de l'activité 2012 : Actions et études techniques et halieutiques

Elaboration d'un programme d'actions en cohérence avec le 9ème programme de l'Agence de l'Eau RM et C en application de l'Accord Cadre MINISTERE / FNPF du 27 mars relatif aux actions 2012







Aides financières des emplois des pôles « techniques » et « animation » de la Fédération pour les actions conduites en cohérence avec le 9ème programme de l'Agence de l'Eau



Réflexion sur l'organisation des pêches électriques, sur la mise forme des données de terrain recueillies...







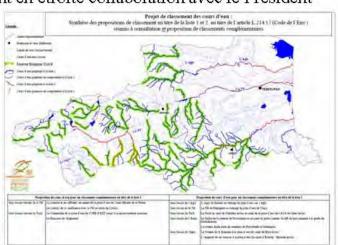


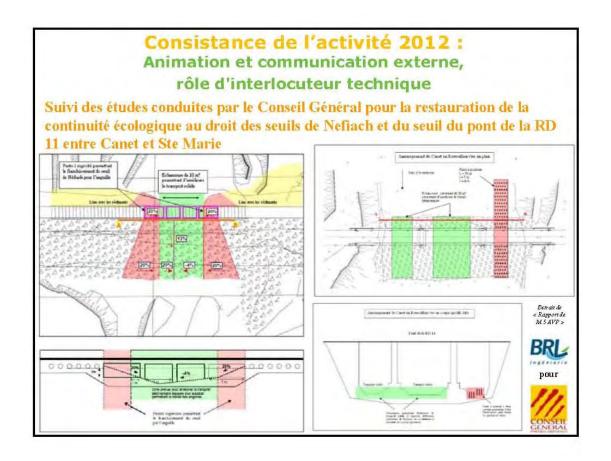


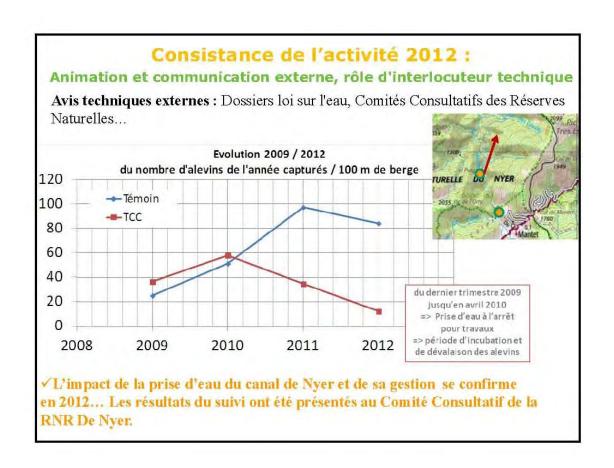
Rédaction d'un avis à l'attention de **M. Le Préfet de Bassin** au sujet du projet classement des cours d'eau au titre de l'article L.214-17 du Code de l'Environnement en étroite collaboration avec le Président

de la Fédération

⇒ Note circonstanciée associée à des propositions et cartographie de synthèse









### Activités du pôle animation :

## **Prestations APN 2012**

Périscolaire	Ville	Type de prestation	Thèmatique	Dates	Nombre
PIJ	Prades	Pêche de loisir	Pêche de la truite	12-avr	12
ALSH	Prades	Pêche de loisir	Pêche de la truite	13-avr	20
PIJ	Ria	Pêche de loisir	Pêche de la truite	17-avr	12
ALSH	Millas	Pëche de loisir	Pêche au coup	11-juil	27
PIJ	Saint Estève	Pêche de loisir	Lacs d'altitude	12-juil	15
PIJ	Saint Estève	Pêche de loisir	Lacs d'altitude	13-juil	15
ALSH	Puyvalador	Pēche de loisir	Lacs d'altitude	19/20/22/23 juillet	80
PIJ	Prades	Découverte de la faune aquatique	Invertébrés aquatiques	25-juil	15
PIJ	Prades	Pêche de loisir	Lacs d'altitude	26-juil	15
ALSH	Millas	Pēche de loisir	Pêche au coup	30-juil	16
ALSH	Millas	Pêche de loisir	Pêche au coup	31-juil	29
PII	Ria	Pêche de loisir	Lacs d'altitude	01-août	15
PIJ	Ria	Pêche de loisir	Lacs d'altitude	02-août	15
PIJ	Ria	Pēche de loisir	Lacs d'altitude	03-août	15
ALSH	Puyvalador	Péche de loisir	Lacs d'altitude	13/14/15 aoû	69
UDSIS	Les Angles	Pêche de loisir	Lacs d'altitude	juillet / août	342
		TOTAL		40 journées	712

Scolaire	Ville	Type de prestation	Thèmatique	Dates	Nombre
Ecole primaire	Le Soler	Pēche de loisir	Pêche au coup	25-mai	30
Ecole primaire	Le Soler	Découverte de la faune aquatique	Invertébrés aquatiques	29-mai	30
Ecole primaire	Saint Estève	Pēche de loisir	Lacs d'altitude	18-juin	54
Ecole primaire	Saint Estève	Pêche de loisir	Lacs d'altitude	19-juin	54
Ecole primaire	Saint Estève	Découverte de la faune aquatique	Invertébrés aquatiques	25-juin	54
Eden66	Eden66	Découverte de la pêche	Simulateur Pêche	07-juin	150
Eden66	Eden66	Découverte de la pêche	Simulateur Péche	08-juin	150
		TOTAL		7 journées	522

Public handicapé	Ville	Type de prestation	Thèmatique	Dates	Nombre
IMED	Perpignan	Pêche de loisir	Pêche au coup	31-mai	12
IMED	Perpignan	Pêche de loisir	Pêche au coup	05-juin	12
IMED	Perpignan	Pêche de loisir	Pêche au coup	07-juin	12
IMED	Perpignan	Pêche de loisir	Pêche au coup	12-juin	12
IMED	Perpignan	Pêche de loisir	Pêche au coup	14-juin	12
IMED	Perpignan	Pêche de loisir	Pêche au coup	19-juin	12
IMED	Perpignan	Pêche de loisir	Pêche au coup	21-juin	12
IMED	Perpignan	Pêche de loisir	Pêche au coup	26-juin	12
IMED	Perpignan	Découverte de la faune aquatique	Invertébrés aquatiques	28-juin	12
IMED	Perpignan	Découverte de la faune aquatique	Invertébrés aquatiques	12-juil	12
Paralysés de France	rivesaltes	Pêche de loisir	Pêche au coup	12-sept	5
		TOTAL		10 journées	125

Autres	Ville	Type de prestation	Thèmatique	Dates	Nombre
AAPPMA	Argélès	Pêche de loisir	Pêche de la truite	19-mai	20
Fête de l'étang	Fête de l'étang	Pêche de loisir	Pêche au coup	03-juin	8
AAPPMA	Argélès	Pêche de loisir	Pêche de la truite	16-juin	20
Animation Long d'en bas	Font-Romeu	Pêche de loisir	Lacs d'altitude	25-juil	60
Animation Long d'en bas	Font-Romeu	Pêche de loisir	Lacs d'altitude	22-août	60
AAPPMA	Font-Romeu	Pêche de loisir	Pêche au coup	7 prestations juillet/août	84
	2	TOTAL		12 journées	252

TOTAL 2012	69 journées	1443
------------	-------------	------

RECAPITULATIF 2012

Total	alevins	Farios	24 000	20 000	14 000	19 000	54 500	12 500	47 000	19 000	140 000	380 000	386 000	0	190 000	276 000	
	Observations		Sahorre	Alevins Sahorre + Maureillas	Sahorre	Sahorre	Fontrabiouse +Sahorre en renfort	Fontrabiouse	Sahorre	Sahorre	Sahorre + Fontrabiouse		Total Sahorre	Total Maureillas	Total Fontrabiouse	Totaux toutes productions	
	aumons	SDF									0	0					
	TAC & Saumons	TAC/B									110 000	110 000	110 000			l'eau	
	ıça	Truitelles	0009	2 000	2 000	14 000	17 000	0	17 000	10 000	15 000	86 000	86 000		Alevins TRF:	Plans d'eau	
MIS EN OEUVRE	Souche Carença	Alevins	24 000	20 000	14 000	19 000			47 000	19 000	17 000	190 000	190 000		Alev	Cours d'eau 240 000	
EN	S	BV							0	0		0			_	O	1
MIS	éme	ruitelles									0	0	0				
	Farios souche Méditerranénne	Alevins Truitelles	0	0	0	0	54 500	12 500			123 000	190 000		0	190 000	190 000	
	Farios sou	BV	,				,	,	,	,		,				SDF	
	suomu	SDF									0	0				0)	
	TAC & Saumons	TAC/B									95 000	95 000					
		itelles	000 9	2 000	000 6	14 000	17 000	0	18 000	10 000		76 000					
RETENU	Souche Carança	S	24 000	0	14 000	19 000			63 000	24 000		144 000	144 000			144 000	
RET	S	BV				0			o	0		0					0
	néme	Truitelles	0	0	o	0	0	0	0	0	0	0	0				383 000
	Farios souche Méditerranéme	Alevins 1	0	31 000	0	0	52 500	12 500	0	0	143 000	239 000		31 000	208 000	239 000	
	Farios	BV	0	0	0	0	0	0	0	0		0					
lement	np ₀N	Secteur	1	2	m	4	20	9	7	00	6	П					
Commission de repeuplement	Secteurs		FENOUILLEDES	ALBERES	HT VALLESPIR	VALLESPIR	CERDAGNE	CAPCIR	CONFLENT	HT CONFLENT	PLANS D'EAU	TOTAUX	SAHORRE	MAUREILLAS	FONTRABIOUSE		TOTAUX

	SECTE	SECTEUR Nº 1: FENOUILLEBES	MILLEDES				RE	PEU	REPEUPLEMENT 2012	T 2012				M. Arnaud BISSIERE
COURS	CODE	LONGUEUR	CODE	LOCALISATION ET		REFENU				MIS EN OEUVRE	VRE			OBSERVATIONS
						Farios Carança	E.		Parios Carança	ça		Récapitulatif	15	
D'EAU	RIMERE	(en mêtres)	AAPP	CARACTERISTIQUES	B.V.	ALEVINS	TRUITELLES	B.V.:	ALEVINS	TRUITELLES	B.V.	ALEVINS TRUITELLES	RUITELLES	
LAGLY	40	15000	023		0	2 000	0		2 000					
LA DESIX	07.03	24 600	23		0	8 000	٥		8 000					
Comoubeille		3100	23		0	2 000			2 000					
LAMATASSA	07.03.01	14 000	400		0	2 000	2 000		2 000	2 000	0	14 000	2 000	AAPPMA SAINT PAUL
PERLES	07.03.01.01	4000	604		0	1 000			1 000					
COUME FERRERE	07.03.02	4 500	23		0	2 000	0		2 000			***************************************		
LA BOULZANE	07.04	5 200	023		0	0	2 000			2 000	0	10.000	4 000	AAPPMA CAUDIES
LA BOULZANE	07.04	0096	004			0	2 000			2 000				
LE ST JAUME	07.04.01	8 000	004		0	4 000	0		4 000					
		TOTAL:			0	24 000	000 9	0	24 000	000 9	0	24 000	000 9	

CODE         LONGUELR         CODE         LOCALISATION ET         Farias souche Med         Tarios souche Med et Carança           RVIERE         (en métres)         AA.P.P. CARACTERISTIQUES         B. V. ALEVINS         TRUTELLES         B. V. ALEVINS         TRUTELLES           02         5.800         28         O. O		REPEUPLEMENT 2012	<b>IENT 2012</b>			Alain CRESPI
RVIERGE         (en métères)         A.A.P.P. CARACTERISTOQUES         B.V. ALEVINS         TRUITELLES         B.V. ALEVINS           02         5.800         28         O. 0         0         0         0         7.500         0         7.500           02.02         1.100         28         0	RETENU		MIS EN ŒUVRE	WRE		OBSERVATIONS
RIVIERE   (en métres)   AAPP   CARACTERISTIQUES   BV ALEVINS   TRUITELLES BV ALEVINS   CARACTERISTIQUES   BV ALEVINS   TRUITELLES BV ALEVINS   CALOT   CALOT	Farios souche Med	Farios souche Med e	it Carança	Recapitulatif		
02         5 800         28         0         7 500         0         7 500         7 500           02 202         1 100         28         0         0         0         0         0           02 204         155         28         0         0         0         0         0           02 204         155         28         0         0         0         0         0           03         500         28         6         0         0         0         7500         0           04 01         270         28         6 1 500         0         0         0         0         0         0           04 02         1         270         28         1 4 500         0	JITELLES	Н	TRUITELLES	B.V. ALEVINS	TRUITELLES	
02:02         1100         28         0         0         0         0           02:03         1100         28         0         0         0         0         0           02:04         35         0         0         0         0         0         0         0           03:01         1 (50)         28         0         0         0         0         7 500         0         7 500           03:01:01         360         28         et ses affluents         0         0         0         0         0         0         0         0         1 7 500         0         1 7 500         0		7.500				
02 02         1100         28         0						
QQ QQ A         155         28         0						
QS         5 000         28         0         6 000         0         8 000           3301         1500         28         0         0         0         7500         7500           3301 01         360         28         et ses affluents         0         0         0         0         7500           04.01 02         2700         28         1 sec subjective         0         0         0         10 000           04.02 03         1.06 00         1.3         Mass NOU         0         0         0         2 000           04.02 03         1.100         1.3         Mass NOU         0         0         0         2 000           04.02 04         1.00         1.3         SELVE         0         1.500         0         1.500           04.02 04         1.00         1.3         SELVE         0         1.500         0         1.500           04.02 04         1.00         1.3         SELVE         0         1.500         0         1.500           04.02 04         1.00         1.3         SELVE         0         1.500         0         1.500           04.02 04         1.00         1.3         Zente catégor						
02 01         1 900         28         0         7 500         0         7 500           04 01         2 700         28         et ses affluents         0         10 000         10 000         10 000         10 000         0 <td></td> <td>8 000</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>10 000 le 23 juin</td>		8 000				10 000 le 23 juin
03.01.01 900 28 et ses affluents   0 0 0 0 0   8.000		7 500				
04.01         2.700         26         et ses affluents         0         6.000         0         8.000         0         8.000         8.000         10.000         0<	_			0 31 000	0	AAPPMA ARGELES
04.05 of the cast of the cas		8 000				
OAI 02         3:0600         13         0         10 000         2 000         10 000           04 02 01         2 800         13         0         2 000         0         2 000           04 02 03         1 100         13         Mass NOU         0         2 000         0         1 500           04 02 04         1 800         13         SELVE         0         1 500         0         1 500           04 02 04         1 300         13         Zenne cariègore         0         0         0         0         1 500           04 01 02         800         13         Zènne cariègore         0         0         0         0         0         0           04 01 07         2 700         13         Zènne cariègore         0         0         0         0         0         0						
O4102   2 800   13   Was NOU   0   2 000   0   0   0   0   0   0   0		10 000	2 000			
OALGZGS         1100         13         Mas NOU         0         0         0           OALGZGS         1100         13         Mas NOU         0         2 000         0           OALGZGA         1300         13         SELVE         0         1500         0           1         13         PALMERE         0         1500         0         0           1         13         Zame catégore         0         0         0         0           0ALDT         2 700         13         Zame catégore         0         0         0		2 000				
04/02/04         11:00         13         Mass NOU         0         2 00G         0           04/02/04         1800         13         SELVE         0         1500         0           1         3000         13         PALMERE         0         1500         0           1         13         Zeme catégorie         0         2 000         0           04/01/02         800         13         Zeme catégorie         0         0         0           04/01         2 7/00         13         Zeme catégorie         0         0         0         0	_					
04/02 O4         1800         13         SELVE         0         1500         0           13         3000         13         PALMEYER         0         1500         0           13         24me catégorie         0         2 000         0         0           04,0102         800         13         24me catégorie         0         0         0           04,017         2 700         13         24me catégorie         0         0         0		2 000				
3000 13 PALMENE 0 1500 0   1	-	1 500				
13   2ame catégorie   0   2 000   0   0   0   0   0   0   0		1 500				
0.4.01 02         800         13         2ême catégorie         0         0           0.4.01 02         800         13         2ême catégorie         0         0           0.4.01 2         2.700         13         2ême catégorie         0         0		2 000				
04.01 02         800         13         2âme catègore         0         0           0A101         2.700         13         2âme catégore         0         0						
0A.01 2 700 13 24me catégorie 0 0				000 61 000	2 000	AAPPMA MAUREILLAS
	+	+				

REPEUPLEMENT 2012 M. Yvan VERDAGUER	MAS EN JEDVRE	Recapitulatif	Truitolles BV Alexins Troitelles	Amont la Preste gestion patrimoniale				0 0 AAPPMA PRATS DE MOLLO			adaya karan da						***************************************	0 0 AAPPMA LE TECH	Gestion patrimonale trutelies 2012 annuloes	AT THE RESIDENCE OF THE PROPERTY OF THE PROPER	1 000 D O 000 Z 000 AAPPMA SEKKALONGOE			ningappolainininganganing papaloninganapponapponapponapponapponapponappona		1 000			3 000 0 8 000 3 000 APPMA ST-LAURENT			они от от от выправления полительной полительной полительной выправления выправления выправления выправления в					THE THE PARTY OF T		anni i i anni anti anti anti anti anti a	
REPEUPLE		Farins Carança	BV Alexins																			200	000 +	1 000	1 000	1 000		1 000		1000	200	1000	1 000	1 000	1 000	1 000	1000			
		28	Truitelles	0	0	0	o	O	D	0	0	0	0 0	0	o	O	٥	4 000	0	0	200	0 0	0.0	0	9	1 000	o	0	3 000	0 (		000	a	0	0	0	0	0	0	
	RETENU	Farios Carança	Alevins	0	0	0	c	0	o	0	0	0	0 0	0	o	0	0	C	0	0	0	906	4 000	1 000	1 000	1 000	0	1 000	0	1 000	88	300	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	o	1 000	
			BV	0	0	o	a	9		0	0	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	O	o	0	0	0	3 0	0	0	0	o	0	o	O	ď	
PIR	LOCALISATION ET		CARACTERISTIQUES	APP. Prats de Mollo			PERAFEU	Las Conques - Les Fourquets					CAN BLAY	***************************************	LA BADIE			APP, LE Tech			APP Serratongue/Lam	A AMBLIC			COL DEL TULLIC				APP ST-Laurent	PROBEDONES	FOUR A CHAUX	A THE RESERVE AND THE PROPERTY OF THE PROPERTY								
VALLES	CODE		AAPP	910	610	910	919	019		66	660	8	5 8	010	919	910	019	012	012	912	024	920	700	024	024	024	024	024	022	623	22.5	220	022	220	022	022	022	022	2220	
3 HAUT	LONGUEUR CODE		(en metres)	22 000	1 900	3 000	2100	5 800	8 300	2100	2 600	2100	1800	3 100	2 500	3 000		5500	10 000	800	12 000	2000	2.00	3 000	900	5 100	3800	1100	10 100	2 900	88	2.400	1 400	1.800	1 200	1 500	4 000	8 900	2	
SECTEUR N° 3 :HAUT VALLESPIR	CODE		RIVIERE	20	OM 23	04.224.22	DA 22 01	04.20	04 19		1061 1901		distribution of the land of the land	71,70		94.16	8	8	04 15	04 15 02	41.4	20.47.02	20 24 24 25 24		-	04 14.01	04 14 01 01		04.12	W 1204		-	04.12.05	04 12 03	04.18	04.12.02	04.12.01	04 06.01		
55	COURS		D'EAU	LE TECH	ROQUES ROUGES	LA SOULANETTE	L'ORTIGA	LEGRAFFOUIL	LA PARCIGOULE	LES ESTABLES	LECALCABOUS	LE GAZARDE	LES AGOUILLES	LE CANIDEL I	LA BAILLOUERA	LA FIGUERE	LECASTILLOU	LETECH	LA COUMELADE	CAL PICOUTOUS	LAMANERE	POUNTARROU	CALADOL	CORAL	LA BADIE	LECASTELL	LECORTALS	LA GRAND COUME	LE ST-LAURENT	LECOUSTOUGES	LES MOUSQUERES	E VIII EDOSE	LEFALGOS	BILBERE Bouscalère	LES PLANES	LES CAZOTTES	LAQUERE	LES THERMES	LE RIU MAJOU	

	SECTEUR	SECTEUR Nº 4 : VALLESPIR	LESPIR				R	EPE	UPLEN	REPEUPLEMENT 2012	12			M. Jean Paul BILAC
COURS	CODE	LONGUEUR	CODE	LOCALISATION ET		RETENU	10.			MIS EN OEUVRE	DELIVE			OBSERVATIONS
						Fario Carança	ança		Fario Carança	ança		Recapitulatif	statif	
DEAL	RIVIERE	(en mètres)	AAPP.	CARACTERISTIQUES	B.V.	ALEVINS	TRUTTELLES	B.V.	ALEVINS	TRUTHLLES	BV	ALEVINS	TRUMBLIES	
LE TECH	8	11 400	003	ARLES SUR TECH	0	0	4 000			4 000				
LA FOU	04 10	6 000	003	MANYAQUES	o	2 000	1 000		2 000	1 000				
RAVIN DE L'EGLISE		1 200	003	MAS RIERE		0	0							
LE GARGAMOUX		1 000	003	MAS D'EN CAMPS	0	0	0							
PAS DE L'AVET		3 800	803	GORGES LA FOU	0	0	0							
LA SEIGNOURAL	04.09	2 800	600	SALT MARIE VALENTE	0	2 000	0		2 000					
LE RIUFERRER	04.08	19 200	833		Ö	ь	3 000			3 000				
CORTAL TRIADOU	04.08.04	1 500	603		0	0	0							
PRAT DE CORBALL		900	003		0	0	0							
LA RIVERETTE		3 200	003		0	0	0							
COURREC dels Fourquets		1 000	500	LEBATERE	0	0	o							
LEFREIXE	04.08.01	3 000	003		0	0	0							
LE BONABOSC	04.07	2 800	003		0	0	0				0	4 000	8 000	AAPPMA ARLES SUR TECH
LETECH	90	2 500	001	AMELIE LES BAINS	o	0	3 000			3 000				
LE MONDONY	04.06	6 500	100		0	5 000	0		5 000					
LE THERME	04.06.01	5 100	100		0	0	0	Ì			1.			
LA GRIFFE	04 06 01 02	2 900	9		0	0	0				0	5 000	3 000	AAPPMA AMELIE LES BAINS
LE TECH	25	7 500	900	CERET	0	0	3 000			3 000				
L'AMPLE	04.05	10 000	900		0	3 000	0		3 000					
LE ST-MARSAL	04.05.01	7 500	900		0	0	0							
LE REYNES	04.04	3 000	900		o	2 000	0		2 000					
LA VAILLERE	04.04.01	6 100	900		0	1 000	0		1 000					
LE CORRREC FOSC		1 000	909		0	1 000	0		1 000					
LECALSAN		3 000	900		0	2 000	o	Ī	2 000					
LE CAN GUILLET		1 200	900		0	1 000	0		1 000					
LE NOGAREDE		4 200	900	Zème CAT.	0	0	0	-			0	10 000	3 000	3 000 AAPPWA CERET
		1			1			1			6			
		TOTAL			0	19 000	14 000	0	19 000	14 000	0	19 000	14 000	

		Secton	Ir Nº5	Socieur N°5 CERDAGNE	~	EPEUI	REPEUPLEMENT 2012	VT 20	12				M, Roger CIURANA
COURS	CODE	LONGUEUR	CODE	E LOCALISATION ET	L	RETENU	0		MISE	MIS EN OEUVRE	SE.		OBSERVATIONS
					Fari	Farios souche Mediterrandinie	hierandine	Farios sou	Farios souche Méditerraneime	L	Récapitulatif	jį.	
D'EAU RI	RIVIERE	(en mètres)	AACE	CARACIERISTIQUES	B.V.	ALEVDAS	TRUTHLES	B.V. AD	ALEVINS TRUTELLES	B.V.	ALEVINS	TRUTTELES	
													Repeuplement amont
										Ц			prises d'eaux espagnoles
		-		Sector Amont Courbasil	O	0	2 000	2	000		8 000	0	AAPPMA LATOUR DE CAROL
***************************************				Du pont de Qués au pont amont de Riutés 1500 m	-	0	2 000	2	2 000				
				Du pont de Latour de Carol au poste électrique 1500 m	o	0	0						
				Surplus disponible	O	0	2 000	2	2 000				
					0	0	0						
					а	O	o						
											2 000	0	AAPPMA PORTA
				Pont Pia de Bau au pont Neur 1700 m	o	0	1 000	-	200				
				De la Feillatére au pont du saut de Carol 1300m	o	o	1 000		1 000				
				Surplus disponible	0	O	0						
					0	0	0						
					0	o	0						
											0	0	AAPPMA PORTE
				Des gorges au Passet	D	0	0						
				Aval du Lanoux jusqu'aux cascades	a	0	0						
					O	0	0						
					a	0	0						
					a	a	0	-					Management
	- Charleston Control C	and desired in the latest teachers		***************************************	-		-	-		-		-	
TOTAL				TOTAL	0	0	8 000	8 0	0 000 8	0	8 000	0	

		Secteur	N'S CEKDAGNE	JNE:		Z.	LEOL	KEPEUFLEMENI 2012	NI W	710		П		Ī	M, Koger CIUKANA
No. 1972   Cont.   C	COURS	CODE	LONGUEUR	CODE	LOCALISATION ET		RETENU				MISENC	EUVRE			OBSERVATIONS
National N						Ferios	souche Médi	епзиевие	Carsing	a et. Méditerr	эпеппе		Récapitulatif		
1,000, 10,00	D'EAU	RIVIERE	(en mêtres)	AAPP.	CARACTERISTIQUES		ALEVINS	TRUTTELLES	-	+	$\rightarrow$	B.V.		KUTELLES KUTELLES	
18   18   18   18   18   18   18   18	ATET	8			Lacassagne à sa source	+	4 000	0	7	000		Ì			
10   10   10   10   10   10   10   10	CANES	77.00	000	70	***************************************		-					1			
Columb   C	PERRE	06.23	2100	021		0	0	0	-		-		-		
Color   Colo	ARDO	06.24	2 800	021	***************************************	0	0 0	0	-	1		1	-		***************************************
10   10   10   10   10   10   10   10	BIGUE	06.72.02	3 000	888	***************************************	0	0	0	-	-		1	+		
100   100	GRAVE	06.26	2 600	900		0	0	0	***************************************			-		-	
10   15   2000   018	D'EN GARCIA	10.60	5 750	018	***************************************	0	0	0		8		1	1	-	
101   15220   0221   0   8 000   2 000   6 000   10   10   10   10   10	LADRA	09.02	2 000	018		-	0	0	-	-	1	1	-	-	
100   15   200   021   021   000	SEGRE	10	15 250	021		Н	8 000	2 000	~	000 8	2 000				
1001   121   120   101	RE pour Livia	10	15 250	021			000 9	0	•	3 000			-		
100   10   10   10   10   10   10   1	CAROL	10.01	21 850	010		-	0	8 000			8 000		_		AAPPINA SAILLAGOUSE
1001   100	RTARES	10.01.01	3 000	010		H	1 000	0		000			Н		
100   100	SALIT	10.01.02	2 000	010		H	2 000	0		000		0	Н	_	AAPPMA LATOUR DE CAROL
10   10   10   10   10   10   10   10	FOURAT	10.01.03	5 100	017			0	0	_						
1000   1000	PCARDOS	10.01.05	8 500	017		-	2 000	0		000			H		AAPPMA PORTA
1002   11   12   13   10   10   10   10   10   10   10	ELAVIGNOLE	10.01.08	3 000	018		-	0	0		000	Tarana managaran	H	H		
1002.01   11300   014   0   2   2000   0   2   2000   0   1   1   1   1   1   1   1   1	AL ROLISSO	10.01.07	3 900	018		0	0	0				0	2 000		AAPPMA PORTE
100207   4500   014   1000   0   2000   0   2000   0   1000   0   1000   0   1000   0	VANERA	10.02	11300	014		H	0	0							
1002.012   1200   014	ARAGO	10.02.01	4 500	014		L	2 000	0	1	000				-	***************************************
100.00   1.00   1.1	RIU	10.02.02	4 200	014		H	2 000	0	-	000	-		-		
10.02 of 5   1.100   014   0   0   0   0   0   0   0   0   0	RILA	10.00.04	1200	014	FAYTOU	H	1 000	0		000					
10.00   10.0	OUFRE	10 02 05	1 100	014		H	1 000	0		000	-	0	00009		AAPPMA OSSEJA
10.03.5 or   1.0	DUSTRINE	10.03	18 800	000	***************************************	H	0	0		-				Г	
100.050   100.	ANGOLY	10.03.01	10.900	010		H	0	2 000			2 000				
1000 02   3 100   056   MATERISEE   0   2 000   0   2 000   0   0   0   0	BENA	10.03.01.01		010		H	0	2 000			2 000				
1000 003   5000   005   MATTENEGREE   0   2000   0   0   0   0   0   0   0	IE ARMADE	10.03.02		900		H	2 000	0		000					
1002,024   5200   0022   0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	AGNETS	10.03.03		900	MATENEGRE	H	2 000	0		000					
10.00   1.00   0.00	AN D'AYGUES	10.03.04	5 200	005		H	0	0				0	0		AAPPMA ANGOUSTRINE
10,000 of 1,000 of	URATS	10.01.09	2050	200		0	0	0	_						
1044   3 500   007   0   0   0   0   0   0   0   0	ROUGE	10.03.04.01	1.850	900		0	0	0				0	4 000		AAPPMA DORRES
1006   10500   021   0 6 000   1000   6 000   100	VIBALS	10.04	3 500	200		H	0	0							
1006   7900   007   0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	ERR	10.05	10 900	021		-	000 9	1 000	9	000 8	1 000				
1007   15 200   221   2000   2000   2000   2000   2000   1000   2000	EGAT	10.06	7 900	700		Н	0	o	_				BEIL	Ì	NAPPINA FONT ROMEU
1007/01   2 900   907   90   1000   90   1000   90   1000   1000   90   1000   90   9	EYNE	10.01	15 200	021		-	8 000	2 000	_	3 000	2 000			Ī	
1007/02   2000   007   0   500   0   500   0   1000   0   1000   0   1000   0	MEU (ruisseau)	10.07.01	2 900	200		-	1 000	0		000					
10.07 dd   10.00   007	VIA	10.07.02	2 000	200		Н	200	0		200					
10,07,04	LAUERE	10.07.04	6 000	200		-	1 000	0		000					
10.07/05   1.200   0.21   Ruisseau la Liegorne   0   0   0   0   1.000   1.0	CAULT	10.07.04.01	2 000	200			1 000	0		000					
1000   1000	JX VIVES	10.07.05	1 200	021		_	0	0							
10.03.01 Vers is Tel; 0 0 0 0 1000 1000 1000 1000 1000 1000	RIALET			700	Ruisseau la Llagonne	-	1 000	0		000					
1003302 002 Bis durid Course Armado 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	ANDE LLOSE			000	Vers la Têt	H	0	0	_						
10.03.02   002   Bas darul Cotame Armado   0   0   0   0   0   0   0   0   0	DE PONTEILS			700			1 000			000					
16.03.01 002 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	BERETTE	10.03.02		005	Bas du rui. Coume Armade	L	0	0							
0007	RANGOLY	10.03.01		005		L	0	0							
007	NT VIVES			018											
200	D'EN GARCIA			018											
de d	CALME			002											
THE PARTY OF THE P						H				H		-	H		

	SECTE	SECTEUR Nº 6 : CAPCIR	PCIR						REP	REPEUPLEMENT 2012	IEN	T 2012					M. Francis ROQUE
COURS	CODE	LONGUEUR	CODE	LOCALISATION ET			RETEN	NU					MIS EN CELIVRE	SLIVRE			OBSERVATIONS
			_		Fee	Farios souche Mediterrandina	Terrimonno		Récapitable		2	Fancs souche Mediterraniante	terranistute		Récapitulatif	datif	
D'EAU	RIVIERE	(en mères)	WASP.	CARACTERISTIQUES	B.V.	ALEVINS	TRUITELLES	B.V. ALE	ALEVINS IN	TRUTTELLES	BV	ALEVINS	TRUTTELES	BV	ALEVINS	TRUTTELLES	
L'AUDE	80	15 900	800		0	2 000	0	0	0	0		2 000					
ROCMARY	08.01	1 200	800		0	1 000	0	0	0	0		1 000					
PUVVALADOR (ruis.)	08.02	200	800		0	0	0	О	0	0							
ESTRADE		200	800		0	0	0	0	0	0							
LE GALBE	08.70.02	11 300	800		0	2 000	0	o	0	0		2 000					
RIEUTORT	08.70.02.01	2 900	800		0	1 000	0	0	0	0		1 000					
FONTRABIOUSE	08.70,02.01.01	2 400	800		0	1 000	0	ō	0	0		1 000					
LAJASSE	08.70.02.02	400	800		0	0	0	0	0	0							
EL BAC (nuisseau)	08 70.02 03	200	800		0	0	0	0	0	0							
LE DIABLE	08 70 02 04	2 000	900		0	0	0	0	0	0							
ODEILLO	08.70.03	300	800		0	0	0	0	0	0							
REAL	08.70.04	300	800		0	0	0	0	0	0							
LALLADURE	08.70.05	14 200	800		0	0	0	0	0	0							
LOUIVE	08.70.05.01	1 900	800		0	0	0	o	0	0				Ī			
BALCERE	08.70.05.02	5 500	800	Ruisseau de	0	1 000	0	0	0	0		1 000					
CARBONERES	08.70.05.04	2 100	900		0	1 000	0	0		0		1 000					
HERBES	08.70.05.05	1 950	800	Russeau de	0	0	0	0	0	0							
FONTFREDE	08.03	900	800		0	500	0	0	0	0		200					
LAMATTE	08.71.01	200	800		0	200	0	0	0	0		200					
LES ANGLES	-08.71.02	1 400	800		0	500	0	0	0	0		200					
KES	08.71.03	1 200	800		0	500	0	0	0	0		200					
N.VET	08.71.04	800	800		0	500	0	a	ö	0		200					
CALVET	08,71.05	200	800	EST.	0	200	0	0	0	0		200					
FRED	08,71.06	008	800		0	200	0	0	0	0		200					
Bessin																ď	AAPPMA Formiguéres
		138 700										-		Ŋ			
					1							1					

	OBSERVATIONS			le 2000 , Vinça 2000 ; Ria 8000								AAPPMA ILLE SUR TET		***************************************								AAPPMA VINCA				***************************************		***************************************			Aminate Manager	unicale Mosset					AADDMA DIA	lavine one one	Alevins nas pris	Alevins pus pris	AAPPMA VERNET		
		atif	TRUTTELLES									3 000										0		-						-	0000	T	-	-			0	-	A	Y	0		2 000
		Récapitulatif	ALEVES									13 000		-							-	0	-					-			0000	2000	-	-		-	47 000		-		7 000	1	47 000
	MIS EN ŒUVRE		B.V.								- 1	0			-						-	0							1		c	+	Ť				0	1		-	0	1	0
	MIS EN	mça	TRUTTELLES	12 000	3 000					0			0	0	0								***************************************	2 000																			17 000
		Fario Carança	ALEVINS		8 000		1 500	1 500	2 000	0	and in contrast to the contras	-	0	0	0 0	0	0	o	0	0	0	-		8 000				2 000				000 0	0000	38	300	2000	8	4 000	1 000	2 000			47 000
	_		B.V								-	-		-	-						-					-			1	-	1		-	-	-	-	-	-				1	0
1000		rança	TRUTTELLES									***************************************	0		0		-								***************************************	***************************************						-	***************************************	-	***************************************		-	***************************************					0
		Fario Carança	ALEVINS	0	0	0	0	0	0	0	0	***************************************	0	0	0 0	0	0	0	0	0	0	-	0												***************************************	***************************************							0
	RETENU		B.V.	0	0	0	0	D	0	0	0		0		0	0	0	0	0	0	0	0	٥	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0		0 0	C	0	0	О	1	0
	RE	nça	TRUTTELLES	12 000	3 000	0	0	0	0	0	0	0	1 000	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 000	0	0	0	0	0	0	0	0 0	0	000		000	00	0	0	0	0		18 000
		Fario Carança	ALEVINS	0	8 000	0	1 500	1 500	2 000	2 000	0	0	10 000	0009	300	2009	200	200	1 000	000	0	0	0	8 000	0	0	0	2 000	0 0	0	0	0000	0000	38	200	2002	300	0	0	0	D		63 000
			B.V.		0	o	0	0	0	0	0	0	0	0	÷	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0					0	c	0	0	0	1	0
	LOCALISATION ET		CARACTERISTIQUES	Aval Villefranche							Ruisseau de Crozes				Dulancani du Dani dan Calan	Part of the part o	Baillestavy		Cabanats		"Coume Fousque"			***************************************							Rivière du colde Jau			Makkalasa	Nonedes		balaig laurinya				Marialles		
	CODE		AAPP	015	600	600	600	600	600	027	600	600	720	027	170	027	120	027	720	027	220	027	0.15	034	015	031	034	183	031	031	031	3 8	870	870	OTO O	8	000	929	025	025	025		
	LONGUEUR CODE		(en mètres)	20 000	19 100	1 050	1 050	1 800	1 400	008 6	4 900	950	21300	12 300	000	1 000	1 200	906	2 200	1 600	1 400	1 500	0099	21 400	006	1000	1 800	4 400	800	006	1 050	3000	0000	900	0061	300	000	16.850	4 800	5 300	1300		TOTAL :
-	CODE		RIVIERE	90	06.02	06.02.02	06.02.03	08.02.04	08.02.05	08.04	06.04.01	06.04.02	06.70.02	06.70.02.01	06.70.02.01.01	20.00.00		06.70.02.02	08.70.02.03	06.70.02.04	06.70.02.05	06.05	08.08	60.90	-	06.09.02	06.09.03	06.09.04	90.60.90	93	90 60 90	06.09.07	00.00	00.10.01	06.10.02	00.10.03	100.11	06 12	06.12.01	06.12.02	06.12.03		-
	COURS		D'EAU	LATET	LE BOULES	LE BOULETOU R.D.	LE BERNADALS	LA BATANE	LE BOULETOU R.G.	GLORIANES	CROZES	COURBATERES	LALENTILLA	LELLECH	MAS LLECH	LA COUMASSE	FOUNT FRESCA	FRED	RABASSE	CASTEIL	RAVIN DU ROC	LOS MASOS	LETUSCOU	LA CASTELLANE	MOLITG	MOSSET	CLOT DES MANCHES	CANREC	NION DE L'ESTOU	ORRY	JAU	NICHARDO	NOMEDES	TODELLES	IOKELLES	HOMME MOKI	LUIENEDS	CADY	FILLOLS	ST-VINCENT	LLIPOUDERE		

63 000

RenéPATAU	OBSERVATIONS	Carença	ALEVINS TRUTHELLES	Alevins mont Oless Traieller avit Olete													0 0 AATTALA SAHORRE										5 000 8 000 AAPPMA PERPIGNAN			8 000 2 000 Amicule Olette					0 Rédération							8 000 a Yves Chrufet			19 000
	/RE	ı,	-	-		-	-	-									0			-	-	-		1	-	1		L									1	-	L			2		4	-
REPEUPLEMENT 2012	MIS EN OELVRE		TRUITELLES B.V.	8 000	2 000												9										0			0					0							0			10 000
PLEM			ALEVINS		4 000														0	0		4 000	0000	2000	3	1 000	1 000										Ī			4 000	1 000	1 000			19 000
SPE			B.V.																					1	1	İ							Ī		1	1	1	Ī	İ						0
KI	10.	mitea	TRUTTELLES	8 000	2 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 0	0 0	0	0	0	0		10.000
	RETEN	Faries Campea	ALEVINS	0	4 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 500	5200	0	4 000	0	2000	200	1 000	1 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0000	000	4 000	1 000	1 000			24 000
		j	B.V.	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 0	0	0	0	0	0		0
Ţ	LOCALISATION ET		CARACTERISTIQUES	Vilefranche à Olette	Clette à la Lacassagne		Source du Mas Belonie	La Fargue Cortais							Pont de la figne	THORRENT						y compris la Mouline		AVCHATEDIA	ATGUALEDIA			Partie basse du Nyer	partie haute						Aval Ras de Carença	Entrée des gorges		100	Als Coullels - Prats Balac						
ONFLE	CODE		AAP.P.	015/016	030	050	950	020	020	OZO	000	000	020	0000	030	020	000	020	020	000	016	030	030	010	010	015	015	030	000	000	000	950	020	000	016	016	910	010	010	016	016	016	030	1	
8: HAUT-C	LONGUEUR		(en rijetres)			17 000	20	008	2 900	1 000	1 000			Ravin				4 100			18 600	17 100	2 100	0 200	1 200	3 900		18 900			1 900	3 000	2 100		12 800		3 000	0007	3 0 6 0	8 200	700	1 400			TOTAL :
SECTEUR N° 8: HAUT-CONFLENT	CODE		32	90		06.13	06.13	06.13.02	06,13,03	06,13,04	06.13.04.01	06,13,06	06.13.06	affluent Roga	Ravin	Ravin	Ravin	06.14	06.14.01	06.15	06,18	08.16.01	06.16.01.01	06,16,03	00.10.00.01	06.16.04.01		08.17			06.17.01	06.17.02	06.17.03		06.18		06.18.01	06.10.02	06.20	06.21	06.21.01	06.21.02			
92	COURS		D'EAU	LATET		LAROTA	ROTJA (affluent source)	LE TONNET	CAMPELLE	SALETTE	R de Sacellouse	POMAROLE		SET	Basses	Lagal	Barbalaiche	BAILLEMARSANE	AYTUA	ESCARO	LECABRILS	L'EVOL	LLABANERE	POUJOLS	CAVERA	RAILEU	SANSA	NYER	MANTET	ESPOULITG	LECARET	L'ALLEMANY	FOURQUETS	LECALLAD	LACARENCA	LACARENCA	COUME DE BASSIBES	COUNT MILITAN	AYGUES	LARIBEROLE	CEDBILLE	LABAILLETTE	L'ORI		

	SECTEUR Nº 9 : PLANS	D'EAU				R	EPEUPLE	MENT 2	012			M. André BUSCAIL
anarma	PLANS D'EAU					uos			CIEL & SA			
GROUPE per MASSIF	NOM	CODE	Superficie Ha		TENU		N CEUVRE		TENU		OEUVRE	
	BOURLECURES		Ha	ALEVINS	TRUTTELLES	ALEVINS	TRUTTELLES	TAC/B	SDF	TAC/B	SOF	
BARRAGES	MATEMALE	DI 72	-	0	15 000		12 600	30 000	-	30 000		
		06.71	-	20 000	0	20 000	-	15 000		30 000		***************************************
	PUYVALADOR	8570	-	20 000	0	20 000		0	- 0			
	LANOUX PASSET	18 81 71		30 000	0	30 000		10 000	- 0	30 000		
-	VINCA	10 01 71		0	0			0	. 0	-		
CARLIT	VIVE	00 70 E 1 10	-	2 000	0	2 000		0	- 0	-	-	
CAPILAT	NOR DEN HAUT	19 51 70		2 000	0	2 000		0	0	-		
	SEC	MI 63 04 03 70	-	7.000	0	2.000	-	2 000	0	2 000	-	
	COUMASSE	18 63 94 93 91		2 000	0	2 000		2 000	0	2 000		-
	LLAT	10 10 04 70		0	0	0	-	0	0	2000		-
-	LONG DYEN HAUT	10.60 04.71	-	0	0	0		0	0		-	
	BARLEUL	10 03 04 73		0	0	0		0	0	-		
	DOUGNES	10 83 04 73		2000	0	2.000		3 000	0	3,000		
	CASTELLA	13 83 64 74		1 000	0	1 000		2 000	0	2 000		
	COMBEAU	10 02 64 75		0	0	0	-	0	0	1		
1	TREBENS	19 95 04 74		1 000	0	1 000		2 000	0	2 000		T
O.C.	SOUBBRANS	10 03 94 77	V - y - V	1 000	0	1 600		2 000	0	2 000		
	COLROUGE	W 52 84 88 70	1000	2 006	0	2 000		0	0		-	
	COUME DE FOURRATS	10 03 04 03 70		1.000	0	1 000		0	. 0			2.11
LA CALME	NOB. IVEN BAS	\$6.25.75		2 000	0	2 000		0	0			
	LONG DEN BAS	10 D4		0	0	0		0	0			
	PRADEILLES	19 92 05 76		2 000	0	2 000		0	0		100000	
AUDE	SCHA	30.73		0	0	0		0	0			
	BALMETTE	13 70 05 02 71		I 000	0	1.000		0	0			
	PETIT BOUTASSOUS	26 72 92 82 75		1 000	0	1 000		0	0			
	GRAND BOUTASSOUS	0672428272		1 000	0	1 000		0	0			
PERIC	ESPAREE	05 72 02 01 75		2 000	0	2 000		0	0			
	PETITE LLOSE	86 72 03 78		1 000	0	1 000		0	0			
	HARICOT	86 27 79		1 000	0	1 000		0	0		- 0	
	LAC DIFERIEUR	26.27.71		1 000	0	1 600		0	0		7	and the second
	LAC DU BAS	\$4 TT 72		1 000	0	1000		. 0	0			
	LES 3 PRIGUES	3673 A 74		2 000	0	2 000		0	0			
	GRANDELLOSE	\$6.75		1 000	0	1 000		2 000	0	2 600		
	PETIT BLEU	64 29 70	-	1 000	. 0	1 000		2 000	0	2 000		
	GRAND BLEU	認知され	-	2 000	0	1 000		3 000	. 0	3 000		
GRAVE	GRAVE	26 26 71	-	0	0			0	0	-		
	PRADET	A6 36 D1 78	-	2 000	0	1 000		0	. 0			
	EACOU	94 74 75	-	1 000	0	2,000		. 0	0	-		
ASTEL IZARD	CASTEL EZARD	10 01 71 02 76	-	2 000	0	2 000		0	0	-		
	GOURG des Cautels Irred	10 01 71 02 73		1000	0	1 000		0	. 0	-	-	
	ROUZET	10 51 7/ 64 70		. 0	0			9	. 0			
	LANOUZET	# (17) #570	-	0	0	1 100		. 0	0	-		
	FOURRATS ENCANTADES	10 03 71 69 70		1 000	0	7 600		. 0	0	-	-	
PORTE	COUME D'OR	10 01 71 41 70 69 07		1000	0	1 000	-	0	0	-	-	
PORCED	FONT VIVE	(8.0) (2.70		1 000	0	1 000	-	0	-	-	-	
	SERRES DES CHEMINEES	D 65 TH 20 10		2 000	0	2 000	-	0	0			
	PASSADERES	10.01.0572	-	2 000	0	2 000		0	0	-	-	
CAMPOREILS	BASSETTES DE LA LLADURE	00 74 03 63 70		1000	6	1 000		0	0	-		
July Orkning	BASSETTE	94 TÜ 05 76		1 000	0	1 000		0	0	-	-	
	ETANG DU RIPUGE	44 70 (57)		3 000	0	5 000		0	0		-	
	ETANG GROS	60 70 05 72		3 000	0	3 000		0	0	-		
	ETANG ROND	6E 7U 05 73		1000	0	1 000		0	0			
	FTANG SUPERIEUR	contra as re		1 000	0	1 000		0	0	-		
	ETANO LONG	611		1 000	0	1 000	-	0	0	-		
	STANG DES TOURBIERES	49 to		0	0			9				
	GRAND SUPERIEUR	63 75		1.000	0	1 000		0	0	-		
	PETIT SUPERIEUR	62.00		1 000	0	1 000		0	0		-	
	HERBERS	08 TO 05 Q5 TH		1 000	0	1 000		0	0			
	LE CANARD	00 70 05 64 70		1 000	0	1 000		0	0			
	PORTEGLE			1 000	0	1000		0	0			
MADRES	ESTRELLAT	04.18.70		0	0			0	0			
- N	NOIR DEVOL	66 (6 36 30)		2 000	0			0	0	1		
CARENCA						T. G.						
		- V				1						
	ORRY de la VIGNOLII			1 000	8	1 000		0	0			
	BALADRA			1 000	D	1 000		0	0			De la Contra de la

orre livraison directe 170

17 000

Alevins TAC/B 2012

123 000 Origine Fontrabiouse

Trullelles TAC/B 2011



## FEDERATION DES PYRENEES-ORIENTALES POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

RN 916 - 1 bis, Rue Louis Noguères - 66170 MILLAS

Tél: 04 68 66 88 38 - Courriel: federationpeche66@wanadoo.fr - Site: www.peche66.org

# Compte-rendu du Congrès annuel de la Fédération du Dimanche 5 mai à Osséja

Il est 9 h.30 lorsque le Président Départemental René PATAU déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il remercie la Mairie d'Osséja pour l'aide matérielle au congrès et pour la contribution municipale accordée à l'Aappma, et cette dernière pour l'organisation du Congrès et l'assistance pour sa présence à cette journée.

Remerciements particuliers à madame Coste, sous-préfète de l'arrondissement de Prades, représentant Monsieur le Préfet, à M. Georges Armengol, Maire de Saillagouse et Conseiller Général et à monsieur Daniel Delestré, maire d'Osséja, Jackie Lezeau (ONEMA)

Le président présente les excuses de personnalités empêchées : Mme Suzanne Délieux, Maire de Porta et Conseillère Générale, M. Christian Blanc Maire des Angles et Conseiller Général.

Une minute de silence est observée en la mémoire de 3 disparus au cours de 2012, à savoir : Jean-Paul Icre, Jean Bosch et Emmanuelle Imbert.

Puis donne l'organigramme du déroulement de la journée. Dans la pratique, la matinée de travail sera partagée en deux. : en premier lieu, une AG extraordinaire destinée à adopter les nouveaux statuts types, puis déroulement habituel de la partie Congrès.

Il passe la parole au Secrétaire général Albert Parès pour l'appel des Aappma et Délégués.

Sont présentes (ou représentées), les Aappma suivantes : Amélie-les-Bains, Angoustrine, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech, Céret, Dorres, Font-Romeu, Formiguères, Ille, Latour-de-Carol, Le Soler, Maureillas, Osséja, Perpignan, les Cheminots, Porté-Puymorens, Ria, Saillagouse, Saint-Paul-de-Fenouillet, Serralongue, Val d'Agly, Villeneuve-de-la-Raho et Vinça.

Sont excusées les Aappma de : Le Tech, Porta, Prats-de-Mollo et Sahorre.

Manquantes : Caudiès-de-Fenouillèdes, et Vernet-les-Bains, cette dernière en cours de remembrement.

Micro passé à Roger Ciurana, président de l'Aappma d'Osséja pour son accueil et nous souhaite la bienvenue, précisant au passage que les dames feront une escapade à Puigcerda et son marché dominical.

Puis Daniel Delestré, Maire d'Osséja se dit satisfait d'accueillir notre Congrès dans sa ville, le dernier datant de l'ancien président en 2006. Il vante les atouts de sa Commune, son climat et son bon vivre et nous souhaite un bon déroulement d'un congrès productif.

René Patau, Président, remet à Monsieur le Maire le Trophée de la Fédération de Pêche des Pyrénées-Orientales en reconnaissance de son aide pour la pêche.

On passe ensuite à l'A.G.E. portée sur l'adoption des nouveaux statuts. Le président René PATAU rappelle que les Aappma doivent aussi valider les statuts et ce, avant le 29 juin. Certaines l'ont déjà fait, les autres doivent s'en occuper au plus tôt afin de rester dans les temps. Rappel également de la composition du bureau : Entre 7 et 15 membres et élire un Président, un Trésorier, tous deux agréés par M. le préfet, un Secrétaire et un Vice-président, ceci pour le minimum.

Puis le président fait l'exposé de son rapport moral projeté sur écran concernant les priorités de le FNPF, la modernisation de la pêche et la reconquête des pêcheurs. Puis un grand paragraphe sur l'eau, quantité, qualité, effets sur les poissons, les cumuls dégradants sur certains sites. Il note les 3 événements majeurs de la Fédération : la construction du siège social, (Casa de la Pesca) les effets de la sécheresse et le bilan de la saison de pêche. Suit une comparaison sur la vente des cartes entre 2012 et 2013 à la même date. Suit le nécessaire contrôle des pêcheurs et la préparation de l'avenir. L'année 2013 sera une année de transition entre le finition des travaux du siège et la réalisation des espaces « découverte » et « pêche ».

En conclusion, il remercie les autorités présentes, tous ceux qui ont accompagné la réalisation de la Maison de la Pêche et tous les partenaires (financiers) avec qui nous travaillons depuis de nombreuses années.

Parole est passée au Secrétaire général Albert Parès pour l'exposé de Rapport d'Activité de 2012. Innovant, c'est sous la forme d'un film imagé et musical que cette présentation est réalisée. Comme chaque année, sont passés en revue succincte la comparaison du nombre d'adhérents des 3 années d'internet. Il relève que vu le prix, le nombre de cartes journalières vendues a augmenté au détriment des cartes « Adultes » qui lui a diminué et que le rapport financier n'est pas le même. Est passé en revue le fonctionnement des piscicultures et leur production, la répartition des alevins et des déversements d'appoint dans les Parcours Pêche de Loisir. Dans le chapitre des divers, il est souligné la participation des bénévoles dans les pêches électriques sans qui cela ne pourrait être possible, des brochure et dépliant pour l'information au pêcheur.

Puis, présenté par le Directeur technique Olivier Baudier, ce sont les temps forts de la cellule technique 2012 par une projection de diapositives illustrées avec toutes les informations données au micro. Il y détaille les études des espèces aquatiques, les travaux milieux : assistance à maîtrise d'ouvrage, élaboration de programmes d'actions d'études techniques et halieutiques, de la création des 11 Parcours de Pays, de l'animation et communication interne et externe et de son rôle d'interlocuteur technique. Tout ceci agrémenté de photos et graphiques précis et colorés pour une meilleure préhension.

Ensuite et tour à tour en quelques diapos, Nicolas Périaut et Bastien Périno (agents de développement) présentent les activités du PDIPN dont ils ont entre-autres la responsabilité de formation.

Le président René Patau regrette que les écoles de pêche ne soient pas présentes au sein des Aappma.

On passe à l'étude du seul vœu émis et qui est présenté par l'Aappma d'Osséja. (qui nous reçoit ce jour)

C'est son président Roger Ciurana qui le commente, à savoir qu'il serait opportun de réduire le nombre de prises en rivière, qui est de 10 sujets actuellement pour le ramener à 8 prises/jour. (Comme pour les lacs)

Un large débat s'instaure entre partisans et avis contres. Plusieurs orateurs demandent la parole et donnent la raison de leur choix. Motifs souvent entendus : perte de pêcheurs avec une restriction supplémentaire s'ajoutant à beaucoup d'autres, est-on assez représentatifs de la sensibilité de nos adhérents pêcheurs ? et même cormorans et visons, grands destructeurs sont cités.

Le président propose d'y réfléchir durant la suite des travaux et de passer au vote avant la clôture du Congrès.

Parole à Georges Armengol, Maire de Saillagouse et Conseiller général représentant la Présidente du CG66 donne lecture d'une lettre de cette dernière. Dans le courrier, elle rappelle l'implication du CG66 pour la pêche, soulignant que les pêcheurs sont les acteurs et meilleurs défenseurs de la nature et de l'eau, ne serait-ce que par le biais de contrat rivière. Puis à son nom personnel, Georges Armengol souligne que la Cerdagne a été oubliée pour les réserves en eau. (Lanoux, Bouillouses) Les grandes rivières contournent la Cerdagne mais ne la traversent pas. La Têt vers la plaine, le Carol vers l'Espagne et l'Aude vers son département. Et de rappeler que le barrage des Bouillouses a été construit pour alimenter en courant le train jaune dont les parcours se situe en grande partie en Cerdagne. Il souligne que les contrats doivent être renouvelés et qu'il faudrait prévoir que la Cerdagne ait de l'eau l'été. Précise aussi que le refuge de la grave est à refaire.

Monsieur Patau le remercie de son brillant et utile exposé et passe la parole pour la conclusion du Congrès à Madame Coste, Sous-Préfète représentant monsieur le Préfét.

Dans son exposé, excuse Monsieur le Préfet. Elle souligne l'action importante et nécessaire que la pêche mène auprès des services de l'Etat. Elle note que l'organisation de la pêche en eau douce confortée par la Loi sur l'eau de 2006 permet aux différentes structures associatives de mener à bien leur mission d'action de formation, d'éducation et de promotion du loisir pêche. Elle mentionne que ce siècle sera celui du partage de l'eau, devenant plus rare et recherchée par nécessité. (sans eau, pas de vie) L'eau dit-elle, est le diamant du 21° siècle, après l'or noir et l'or blanc de 20° siècle.

L'Etat travaille, et particulièrement la DDTM et en étroite collaboration avec notre fédération sur de nombreuses thématiques comme la continuité écologique, le classement des cours d'eau, les chantiers des frayères, les baux de pêche et bien d'autres encore.

Précision sur le classement des cours d'eau, les textes prévoient que tout doit être mis en place pour le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Dans notre département, la liste est établie parmi les cours d'eau qui répondent au moins à l'un des 3 critères : Très bon état écologique, rôle des réservoirs biologiques et axe pour les poissons migrateurs. Sur ces cours d'eau, interdiction de construire tout nouvel obstacle à la continuité écologique. (Liste 1) – pour la liste 2, celle-ci est établie pour les cours d'eau où il est nécessaire d'assurer le transport sédimentaire et la circulation du poisson migrateur. Dans ces cours d'eau, obligation est faite de mise en conformité des ouvrages au plus tard dans les 5 ans de la publication de la liste. Pour ce qui concerne notre département, sur le projet de classement des cours d'eau a eu lieu en octobre 2010. Ces propositions ont été validées en avril 2011 par la Commission administrative des bassins. Les textes obligeront les autorités parisiennes à fixer la liste des cours d'eau dans les P.-O. soit publiée avant la fin de cette année.

Sur les espèces indésirables, (régulation du grand cormoran) au titre de la campagne 2013/2014, l'Etat a demandé de porter le nombre à 170 volatiles à détruire. (Révision en cours à Paris, mais bon espoir puisque le quota n'a pas bougé depuis 3 ans)

Sur l'inventaire des frayères, le demande est fixée par l'article du code de l'Environnement L.432.3. Il précise que le délit de destruction de frayère est applicable sur des frayères bien définies. C'est le but de l'inventaire.

En ce qui concerne la révision des statuts (Fédération et Aappma) ils doivent être mis en conformité avant le 29 juillet 2013 afin de prendre en compte un certain nombre d'évolutions : l'adhésion par internet, les nouvelles exigences posées par les récents textes réglementaires, le développement du loisir pêche, le changement d'intitulé de la carte vacances devenant « carte hebdomadaire »

Sur les baux de pêche, en décembre 2011, un bail de location du droit de pêche de l'Etat a été établi au profit de notre fédération pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2016 sur la Têt et les barrages de Matemale et Puyvalador. En mars 2013, un avenant a accordé la location à titre gratuit pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2016.

Madame la Sous-Préfète dit que notre fédération répond aux critères requis, à savoir la surveillance de la pêche, l'établissement des cartes, l'agrément et le rôle des gardes particuliers. Elle dit que la fédération et les associations sont les bras armés et partenaires de l'Etat depuis Charlemagne. Elle remercie le président et la fédération pour le travail effectué auprès des enfants et des jeunes et notamment avec l'Education nationale pour sensibiliser les jeunes générations à cette richesse qu'est l'eau et les milieux aquatiques et remercie les bénévoles qui œuvrent au quotidien pour l'avenir de notre richesse qu'est l'eau.

Roger Ciurana remet le Médaillon de l'Aappma d'Osséja à Madame Alice Coste, ainsi qu'à Georges Armengol et Daniel Delestré.

Pour terminer, on passe au vote sur le vœu concernant le nombre de truites capturables en rivières. Conformément à la Loi, ne votent que les présidents, les délégués, les membres qui ont une procuration de leur président et les administrateurs de la fédération non présidents.

<u>Résultats</u>: Sur 45 votants, exprimés : 27. – **Non = 11, Pour = 16, Nuls = 0.** (Vœu adopté) Un courrier sera envoyé aux non représentés pour connaître leur point de vue sur le vœu.

#### La séance est levée à 12 h. 10

Nota: Le congrès 2014 se déroulera à Vinça où nous serons reçus par l'AAPPMA locale.

Une demande est faite pour candidature à l'organisation du congrès 2015, le dernier du mandat en cours.

Le Secrétaire Général,

Albert PARES